

Réunion du 2 mai 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Martine JUNG

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

N° CP/2016/227 - Insertion professionnelle - 4513
Mobilisation du Fonds Social Européen en faveur des
opérateurs de l'insertion professionnelle

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) :

- d'engager les subventions européennes 2015-2016 d'un montant total de 1 107 237,82 €, se décomposant comme suit : 404 821,76 € pour l'année 2015 et 702 416,06 € au titre de l'année 2016.

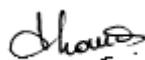
Une avance d'un montant de 219 885,50 € ayant déjà été versée en décembre 2015, le solde maximum pour 2015 s'élève à 207 914 € ;

- de verser aux associations listées à l'annexe 1 de ce présent rapport, une avance au titre de l'année 2016, à hauteur de 339 247,85 €.

La Commission Permanente autorise par ailleurs son président à signer les conventions 2015-2016 correspondantes.

Ces conventions sont conclues avec les bénéficiaires sur la base de la convention-type validée par l'Etat et la Commission Européenne, selon le modèle joint en annexe.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160502-lmc1100315-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 03/05/16